

## question a 2 € mais j'ai un trou de memoire

Par **choupa**, le **10/02/2006** à **18:50**

Hello,

j'ai 2 questions pour vous car là j'ai vraiment un trou de memoire.

Lorsque un possesseur d'un objet volé est de bonne foi, le veritable propriétaire peut revendiquer son bien durant combien de temps?

et dans quel cas n'y a t il pas d'anéantissement retroactif d'un acte?

merci de votre aide